

Établi le : 17/09/202

Validité maximale: 17/09/20

Logement certifié

Rue: Rue du Try-de-Pont n°: 38

CP:5140 Localité: Tongrinne

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction: 2007



Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce29 257 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :118 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage



satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

satisfaisante

Système de ventilation



complet

Utilisatio gies renouvelables



pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé RTIF-P2-02890

Nom / Prénom : STEINBACH Robin

Adresse: Rue de la qu

n°:3 boîte:102

CP: 1348 Pays: Belgique

Lité : Louvain-La-Neuve

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02on du logiciel de calcul 4.0.5.

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

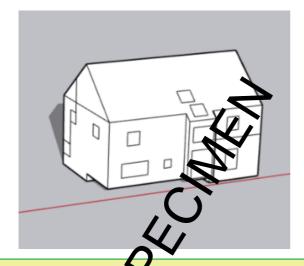
e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 17/09/2025

Validité maximale : 17/09/203





Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de llecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

le volume protégé comprend l'ensemble de l'habitation saul les v des ventilées.

Le volume protégé de ce logement est de **745 m³**

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explinée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 248 m²



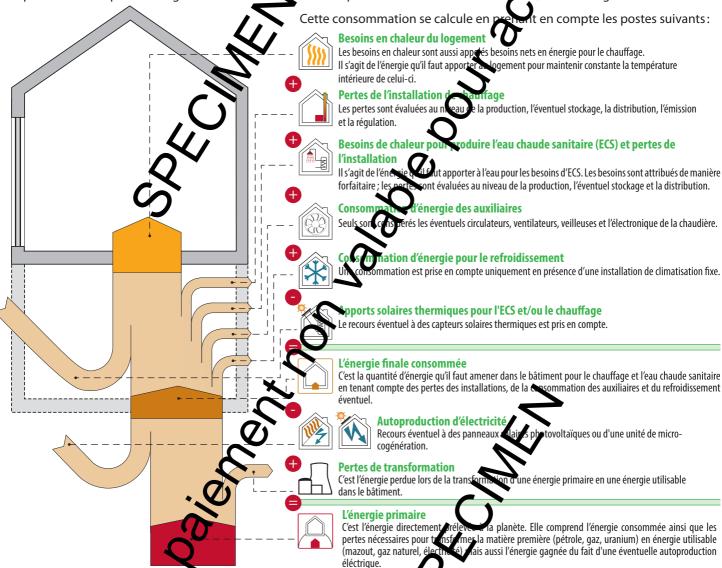
Établi le : 17/09/2025

Validité maximale : 17/09/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

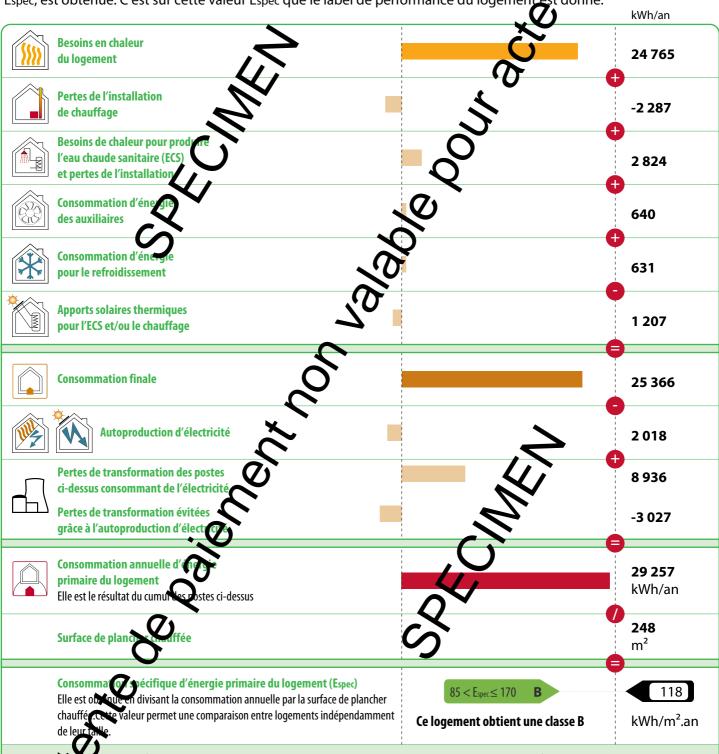


Établi le : 17/09/2025 Validité maximale : 17/09/203

Wallonie

Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes et le dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consol function spécifique de ce logement s'élève à environ 69% de la consommation spécifique maximale autorisée pour un logement neuf similaire à celui-ci, construit en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 17/09/2025 Validité maximale : 17/09/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtent és également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les cele és dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'état bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs	
Isolation	Certificat PEB précédent	Isolation des murs de façades 18cm Cellulose + isolation en P4	
thermique	Dossier de photos io alisables	Isolation 14cm Lw en T2	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve		
Ventilation	Certin PEB précédent	ou ant continu	
Chauffage	ertificat PEB précédent	date de la chaudière	
Eau chaude sanitaire	Certificat PEB précédent	date de la chaudière	
Solaire	Facture d'installation	avec la référence du modèle et ses caractéristiques (pour l'eau chaude sanitaire)	
thermiq	Certificat PEB précédent	preuves pas facturation dans l'ancien cPEB	
	Facture d'installation	également le document de conformité avec toute les données dessus (pour l'électricité)	
Aphotovoltaïque	Certificat PEB précédent	preuves pas facturation dans l'ancien cPEB	



Établi le : 17/09/2025

Validité maximale : 17/09/20



Descriptions et recommandations -1-

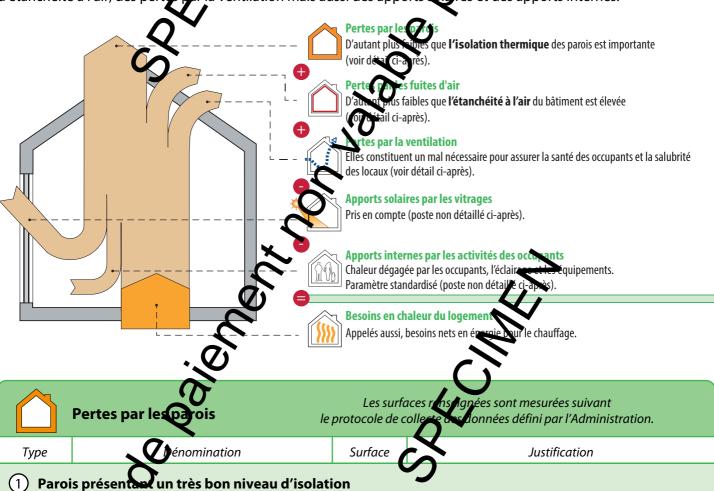
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.





Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.



La performance Dermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014.

toiture lunule

1,7 m²

suite →

Cellulose, 18 cm



Numéro : 20250917014716 Établi le : 17/09/2025

Validité maximale : 17/09/203



Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesura suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration.						
Туре		Dénomination	Surface	Visi fication			
	M7	Mur finitions brique	176,4 m²	lulose, 18 cm			
	М7а	Mur finitions bardages	36,8 m ²	Cellulose, 18 cm			
	F8	lux	4,2 m²	Double vitrage ordinaire - U _g = 1,1 W/m².K Châssis bois			
2 Parois avec un ben riveau d'isolation La performance the migne des parois est comparable aux exidences de la réglementation PEB 2010.							
	T2	toiture	131	Laine minérale (MW), 14 cm			
	P1	Porte d'entrée	3,8 m ²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC			
	P2	Porte buanderie	2,3 m ²	Panneau isolé non métallique Châssis PVC			
	F12	Fenêtre	40,9 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 Whn ² .K) Châssis PVC			
Parois avec isolation insuffis into ou d'épaisseur inconnue Recommandations: isolation à rélégorcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).							
	P4	olancher	105,8 m²	Isolant non précisé			
4 Parois sans isolation Recommandations: 100 er.							
		Ŏ	AUCUNE				
5 Parois don l'a présence d'isolation est inconnue Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).							
	W 0	Mur vers vide ventilée	7,3 m²	pas de preuves acceptables sur le type et l'épaisseur de l'isolation reçu et pas de consta visuelle possible lors de la visite.			



Établi le : 17/09/2025 Validité maximale: 17/09/203

Descriptions et recommandations -3-				
Pertes par les fuites d'air				
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, sur d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfrait hors du bâtiment est rèduite.				
Réalisation d'un test d'étanchéité à Yaji				
☑ Non : valeur par défaut : 12 m → □ Oui				
Recommandations: L'étariche de la l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au liveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.				
Pertes par ventilation				
Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc) par de				

l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de l'entilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération sufficante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Ventilation la demande	Preuves acceptables caracterisant la qualité d'execution
Non Dui	Tour land
lobale des pertes de ventilation	0 %
4	
	8/14
	a demande ✓ Non ☐ Oui

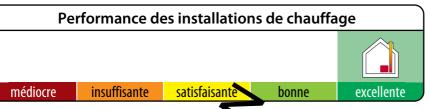


Numéro : 20250917014716 Établi le : 17/09/2025

Établi le : 17/09/2025 Validité maximale : 17/09/203



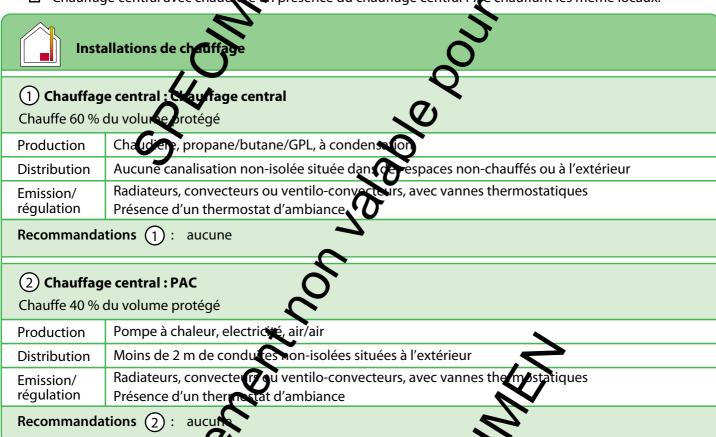
Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire

Remarque : les systèmes de chauffage sylivants ne sont pas pris en compte :

☑ Chauffage central avec chaud re in présence du chauffage central PAC chauffant les même locaux.

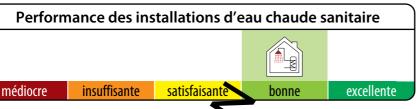




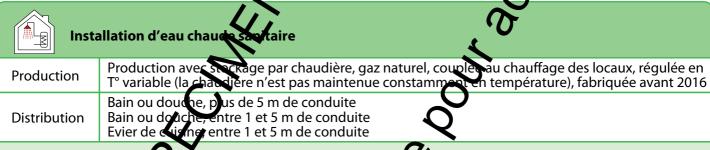
Établi le : 17/09/2025 Validité maximale : 17/09/203



Descriptions et recommandations -5-







Recommandations:

Le niveau d'isolation de la lor de stockage n'est pas une don éé nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait en la poper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

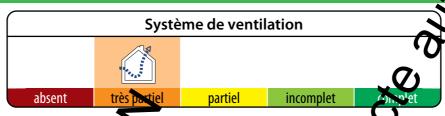


Établi le : 17/09/2025

Validité maximale : 17/09/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la subrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	Quvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour C	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	OAR	Buanderie	aucun
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	OEM
Chambre	aucun	Toilette	aucun
Chambre	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur les ouvertures de ventilation présentes sont insuffisantes pour que le système de ventilation soit conforme aux regles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'insfairer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de régulacement des fenêtres et portes extérie uns, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouver ures d'alimentation (naturelles ou mécaliques).



20250917014716 Numéro: Établi le: 17/09/2025 Validité maximale : 17/09/203



Descriptions et recommandations -7-

Utilisation d'énergies renouvelables





biomasse

pompe à chaleur



Installation solaire thermique

des capteurs: 5,4 m²

Sud-sud-est

45° aison :







La pompe à cultur destinée au chauffage des locaux n'a pas été prise en compte pour la raisons suivante : les performance de la pompe à chaleur ne sont pas suffisantes

Unité de cogénération

NÉANT





Établi le : 17/09/2025

Validité maximale: 17/09/203



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

26 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez exalement d'autres informations utiles potamment :

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guittes de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 345 € TVA comprise



17/09/2025 Établi le:

Validité maximale: 17/09/203



Descriptif complémentaire

Commentaire du certificateur

Commentaire du certificateur

le rez de chaussée dispose d'un chauffage par le sol liée au chauffage central par chauffage ependant la pompe à chaleur (qui se situe dans le living) est le générateur préférentiel et est donc valorisse de certificat PEB. le chauffage par le sol ne chauffant pas plus de 19% n'est considéré dans le calcul.